

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 51 Subvention et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, 78 rue du Charolais, 75012 PARIS ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, 78 rue du Charolais 75012 Paris, afin de soutenir le fonctionnement en 2011 du Théâtre de l'Opprimé situé à la même adresse, tiers D09756 ; SIMPA 52701 ; dossier 2011_06368.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.